

Membres : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 5

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 26 janvier à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : M. HITIER, M. PUJOL, Mme MULLER DE SCHONGOR, M. FRICOUT, Mme MIRALLES, M. POILPOT, Mme NICOLLE, maires adjoints,

Mme BROCHARD, M. POUBELLE, Mme PINON, M. TOLOS, Mme VAUSSARD, M. RENNIE, Mme CHAUCHARD, M. BOUVY, Mme BRASSART, M. GORGOLEWSKI, M. CHRETIEN, Mme BARBAGELATA, Mme CHARPENTIER, M. LEDRAN, M. CHAUVOIS, M. GUEZET, M. JOSQUIN, Mme BÖRNER, M. DAN, conseillers municipaux.

Invité : M. GUERIN de la Sé STRATORIAL (quitte la séance à 0h, après le DOB)

Absents excusés : Mme BIRONNE, M. JAMMET.

Pouvoirs de : Mme BIRONNE à M. BAIL, M. JAMMET à M. PUJOL.

Secrétaire de séance : Mme BROCHARD.

Délibération n° 2 du 26 janvier 2015 : GESTION DES ASSEMBLEES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DES SAGES

Rapporteur : Mme Mirallès

Dans sa volonté d'intégrer la population des seniors et de les faire participer activement à la vie démocratique de la commune, la municipalité a décidé, conformément au programme défini par la liste majoritaire, de proposer la création d'un conseil des sages basé sur les principes de la Charte de Blois (3/10/1997 – cf. pièce jointe).

Cette structure indépendante et souple, d'une part, permettrait de valoriser le rôle et la place des retraités et personnes âgées dans la vie municipale et, d'autre part, participerait au développement de la vie démocratique locale en apportant un autre regard sur la commune de Ouistreham.

Forte de son expérience, de sa sagesse et de sa disponibilité, cette instance composée de retraités et de personnes âgées, sera sollicitée pour avis sur des projets envisagés par la commune. Relai de ses concitoyens, elle pourra être également force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des habitants, ou avoir un rôle médiateur, avec toujours le souci du bien commun.

Le Conseil des sages sera ouvert aux résidents de Ouistreham de plus de 58 ans qui souhaitent s'investir pour la commune dans une activité, une mission solidaire qui saura valoriser leurs compétences et leur engagement citoyen, dans le respect du règlement joint à la convocation.

Les candidatures seront déposées auprès de Monsieur le Maire qui, après étude de leur recevabilité, procédera à la désignation des 10 membres du Conseil pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Aussi, après délibération, **le Conseil Municipal, à la majorité avec 5 abstentions,**

- **Décide la création d'un Conseil des Sages** ouvert à tout citoyen de Ouistreham de plus de 58 ans,
- **Approuve le règlement intérieur** inhérent à cette instance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE,
Romain BAIL.

Affichée le
Transmise en Préfecture le